

Les Ateliers du Conservatoire du littoral

Retours sur investissement

La contribution des espaces naturels littoraux à l'économie des territoires

La Rochelle, 22 et 23 janvier 2014

Note de synthèse

I) Contexte et objectifs de l'atelier

Le Conservatoire du littoral et ses partenaires investissent annuellement près de 100 millions d'euros pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de plus de 152 000 hectares d'espaces naturels littoraux. Dans le contexte difficile que nous connaissons aujourd'hui, l'action du Conservatoire et des acteurs de la protection des espaces naturels méritent d'être expliqués.

Les arguments écologiques ne suffisent plus toujours pour contenir les pressions foncières justifiées par le besoin de développement économique¹. Aussi des arguments économiques doivent aussi contribuer à créer les conditions par lesquelles les espaces naturels sont valorisés et protégés pour leur participation à l'économie régionale et nationale.

Le Conservatoire du Littoral a souhaité, pour son atelier 2014, approfondir ce sujet de l'économie des espaces naturels côtiers, étudier le retour sur investissements de la protection des espaces naturels côtiers et tenter de caractériser les arguments économiques pour un plaidoyer en faveur de son action. L'objectif de cet atelier était donc de mieux connaître les différentes approches de l'économie des espaces naturels côtiers et d'en évaluer leur applicabilité d'une part, et d'identifier des exemples concrets et démonstratifs où la protection des espaces côtiers contribue à l'économie littorale d'autre part.

II) Déroulement de l'atelier

L'atelier visait une rencontre entre la recherche en économie de l'environnement, les gestionnaires d'espaces naturels côtiers et les décideurs régionaux et nationaux, avec pour objectif

¹ Selon l'étude du CESER sur les enjeux fonciers des territoires Atlantique, la densité de population a augmenté de 10,5% entre 1999 et 2006, l'artificialisation des sols y progresse deux fois plus vite que dans les autres communes de métropole ; consulter l'étude sur : http://www.cese-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/Foncier_littoral_rapport_complet_web20Mo.pdf

affirmé d'identifier un terrain commun de travail pour la promotion de la protection des espaces naturels côtiers. Pour cela, l'atelier était organisé en trois temps forts :

- 1) les différentes approches de l'économie des espaces naturels;
- 2) des actions concrètes de gestionnaires faisant intervenir une approche économique ;
- 3) une table-ronde d'élus, gestionnaires et experts pour l'identification des grandes lignes et du contenu d'un plaidoyer pour l'action du Conservatoire.

1) Les approches de l'économie des espaces naturels côtiers

Le premier temps de l'atelier a permis de cerner les deux enjeux majeurs de l'approche économique des espaces naturels côtiers : la formalisation d'un lien de dépendance entre le fonctionnement des écosystèmes et les populations littorales, et la quantification de ce lien en termes économiques. Deux grandes approches se distinguent au sein de l'économie des espaces naturels, l'une appartenant au champ de l'économie (l'approche des services des écosystèmes), l'autre au champ de la comptabilité (l'approche par les retombées).

Tout d'abord, l'approche par les services des écosystèmes est actuellement le concept le plus reconnu² pour traduire la large contribution des espaces naturels protégés au bien-être des populations résidentes et de tourisme sur le littoral. Largement étudiée et appliquée (notamment au sein du projet « Evaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques » - EFES - du Ministère de l'Ecologie), l'approche par les services permet de créer les conditions par lesquelles une action sur la protection de biodiversité peut être soutenue, voire rémunérée (par le biais de paiement pour services).

Ensuite, l'approche des retombées économiques vise à quantifier les retombées directes (dans le site), indirectes (dans le territoire) et induites (au-dehors, par l'image et la notoriété du site) des sites protégés, en termes économiques, sociaux (emplois) et fiscaux (taxes et impôts locaux). Cette approche, développée par le Réseau des Grands Sites de France, répond à la demande des gestionnaires d'un outil pour le dialogue stratégique avec leurs partenaires. Elle permet de mettre en lumière la contribution économique des espaces naturels protégés à l'économie du territoire, pour ses activités de tourisme surtout.

Indéniablement, ces deux approches permettent de fournir un argumentaire pour la protection des espaces naturels côtiers. Elles autorisent par ailleurs la construction d'un outil reliant les connaissances provenant de différentes disciplines (écologie, biologie, économie et sciences sociales) et exprimé sous forme monétaire, c'est-à-dire intelligible de tous et autorisant les comparaisons. Pour autant, ces approches laissent encore sceptique, tant dans leur faisabilité que leur utilisation. Les questions méthodologiques restent également largement débattues par les praticiens eux-mêmes. En outre, elles ne constituent pas la solution unique pour la construction d'un plaidoyer pour la protection. Il existe une importante gamme de valeurs de biodiversité qui ne sont pas traduites en termes monétaires, et qui constituent autant d'arguments complémentaires³. Elles doivent être réservées au dialogue stratégique et au plaidoyer, et ne peuvent pas être sorties de leurs contextes et appliquées à d'autres fins comme pour l'évaluation des coûts de la compensation écologique par exemple. Enfin, ces deux méthodes présentent un intérêt majeur si une démarche de concertation avec les acteurs locaux est menée lors de la réalisation des études d'évaluation économique. En soi, cette concertation initiale ouvre le débat et constitue un premier élément dans la construction du plaidoyer en faveur des espaces naturels.

² L'approche par les services est reconnue internationalement au sein des divers forums comme l'IPBES (Plate-forme interdisciplinaire pour la biodiversité et les services des écosystèmes) qui rassemble décideurs, acteurs privés et experts scientifiques

³ Voir à ce sujet l'ouvrage de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité « Les valeurs de la biodiversité : un état des lieux de la recherche française », à l'adresse suivante : http://www.mab-france.org/workspace/uploads/intranet/documents/rapport_valeurs_.pdf

A des fins de plaidoyer, il semble que les prochains défis de l'économie des espaces naturels protégés incluent :

- 1) une prise en compte dans les évaluations des valeurs intangibles, culturelles, spirituelles et d'attachement;
- 2) une évaluation de l'attractivité des sites protégés pour le territoire ;
- 3) la distinction de l'évaluation entre valeurs des écosystèmes et bénéfices de l'action engagée sur ces écosystèmes et l'obtention de valeurs relatives, faisant appel à des méthodes comparatives;
- 4) une approche prospectiviste qui évalue la contribution de la protection à venir plutôt que l'action passée.

2) Les actions concrètes de l'approche de l'économie des espaces naturels protégés

Sur le terrain, les espaces côtiers protégés sont trop souvent perçus par les décideurs comme des contraintes, des espaces déconnectés du développement local. Ce deuxième temps de l'atelier a donc visé à mettre en lumière des initiatives concrètes de gestionnaires d'espaces naturels pour faire rimer protection avec développement socioéconomique.

Le National Trust, équivalent anglais du Conservatoire du Littoral, a su prendre en compte la contribution des espaces côtiers protégés au bien-être, au développement humain, et, plus généralement, à la santé publique pour développer un programme national « plein air et nature ». Il s'est également tourné vers le développement de sports de nature et l'ouverture au public des sites pour la mise en valeur de ses espaces.

Sur l'île d'Aix, les espaces naturels ont été aménagés pour accueillir le public et réduire l'impact d'une forte fréquentation saisonnière⁴. Cet exemple a démontré qu'un développement économique « intelligent » et une mise en valeur respectueuse des espaces de nature sont possibles, même sur des espaces contraints. Cause ou conséquence de ce développement, les espaces naturels ont supplanté le patrimoine historique comme premier motif de visite sur l'île.

La gestion des marais du Vigueirat a comme objectifs, outre la protection du site de développer un projet de tourisme et d'assurer l'accueil et l'embauche de personnes en difficultés. Ce projet de protection reconnecte ainsi avec le développement local économique et social.

D'autres initiatives ont permis de mettre en lumière la contribution des espaces côtiers protégés à la vie économique locale, l'agriculture, le tourisme, l'insertion sociale, la qualité de vie et les projets de territoire⁵.

3) Table ronde : construire le plaidoyer du Conservatoire

Le troisième temps de l'atelier a consisté en une table-ronde d'acteurs de la protection, élus et experts. Cette table-ronde a permis de rappeler les enjeux d'aménagement durable du littoral et le contexte dans lequel s'inscrit la mission du Conservatoire. Face aux menaces croissantes du littoral (artificialisation des sols au premier chef), élus et gestionnaires s'accordent sur le besoin d'adopter une stratégie de long-terme, compatible avec la maîtrise foncière et les projets de territoire.

Les espaces côtiers protégés doivent être replacés au cœur de l'économie des territoires, comme des moteurs du développement local et gestion des espaces naturels. Ils ne peuvent rester une dépense de fonctionnement, comme la considère la comptabilité des collectivités, mais devenir une dépense d'investissement, au même titre que la gestion du patrimoine bâti. Pour ce faire, le

⁴ Voir le film réalisé sur cet exemple :

<http://www.youtube.com/watch?v=60Imrzlgrpl&feature=youtu.be>

⁵ 35 exemples de ces contributions ont été rassemblés dans le guide édité par le CEN Languedoc-Roussillon :

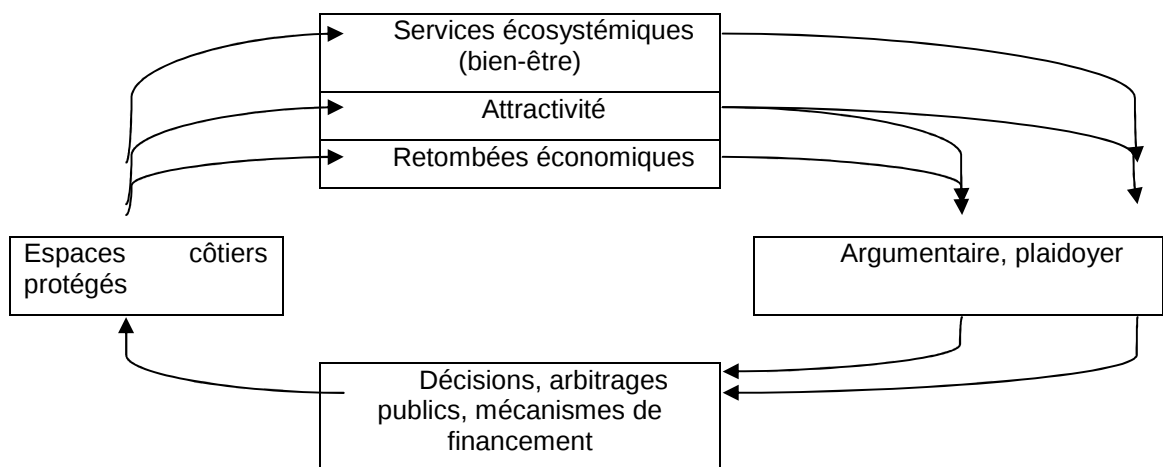
http://www.enplr.org/IMG/pdf/Les_espaces_naturels_proteges_une_chance_pour_le_developpement_des_territoires_Guide_a_l_usage_des_elus.pdf

Conservatoire ne peut faire l'économie d'un travail de quantification de la valeur de ses actifs et des bénéfices de son action sur le littoral. Cette valeur doit prendre en compte tous les éléments qualitatifs des espaces naturels (levier pour le développement économique, fourniture de services aux populations, critère majeur pour la qualité de vie, facteur d'attractivité des territoires, etc.). Elle doit faire l'objet d'une communication auprès des élus littoraux pour sa prise en compte dans l'élaboration des politiques de gestion de territoire.

III) Résultats et suites

Cet atelier a permis d'établir un premier état des lieux sur le sujet de l'économie des espaces côtiers protégés, à savoir:

- Les espaces côtiers protégés sont souvent perçus à tort par les décideurs locaux comme des contraintes au développement.
- Pour redevenir une priorité des décideurs, la protection des espaces naturels doit investir le champ de l'économie publique (optimisation possible du choix des agents économiques) et politique (efficience des allocations budgétaires).
- La nature a trop longtemps été considérée comme *res nullius* pour les politiques publiques et l'économie : ce que produit la nature n'est pas appréhendé à sa juste valeur et les dommages que l'homme fait subir à cette même nature ne sont pas comptabilisés.
- Des initiatives concrètes démontrent que les espaces côtiers protégés sont des moteurs essentiels de l'économie du littoral ; les services qu'ils fournissent, les retombées économiques qu'ils procurent et l'attractivité qu'ils représentent en font un élément clé du développement des littoraux.
- La prise en compte de la valeur économique des espaces naturels permet de replacer la gestion des espaces naturels au cœur d'objectifs non seulement environnementaux, mais aussi économiques et sociaux, dans une démarche de développement durable des territoires littoraux.
- La reconnexion entre économie et espaces côtiers protégés doit être abordée en un cercle vertueux : la reconnaissance des bénéfices de la protection, et leur traduction sous forme d'argumentaire, permettent d'influer sur les arbitrages publics et, finalement, améliorer la politique de protection (cf. tableau ci-dessous).



Le Conservatoire du Littoral souhaite poursuivre sa réflexion sur la place des espaces côtiers protégés dans l'économie littorale et la construction d'un plaidoyer pour son action à l'échelle régionale et nationale. Mais pour être entendu, ce plaidoyer doit démontrer la contribution importante des sites du Conservatoire à l'économie littorale et justifier d'un retour sur investissements. En outre,

ce plaidoyer doit mettre en lumière des exemples d'insertion sociale, de prise en compte du tourisme ou plus généralement de l'intégration du site naturel dans la vie socio-économique des territoires. Enfin, dans une approche plus large d'économie publique, et en considérant l'action du Conservatoire comme la constitution d'une infrastructure publique utile au développement humain, social et économique du pays, on peut également comparer les coûts avec ceux des autres infrastructures publiques (espaces verts, armée, justice, santé, transports...). Ces approches tendraient ainsi à tester une nouvelle approche considérant les espaces côtiers protégés comme des « producteurs de nature », parties d'une infrastructure écologique par laquelle les services de ces espaces peuvent être rémunérés par des mécanismes de marché.

Sommaire

Ouverture de l'Atelier	2
Christian PEREZ, vice-Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en charge du littoral	
Viviane Le DISSEZ, Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral	
Nicole SALDUCCI, Fondation P&G pour le littoral	
Les différentes approches pour apprécier l'apport économique des sites naturels littoraux	4
I) Quelle méthode d'évaluation économique des services rendus par les espaces naturels ?	4
Philippe PUYDARRIEUX, Service de l'Economie, de l'évaluation et de l'intégration du Développement Durable, MEDDE	
II) Les enseignements des études menées sur les retombées économiques des Grands Sites	5
Maria De VOS, Directrice du Grand Site de la Dune du Pilat	
Anne VOUREC'H, Directrice du Réseau des Grands Sites de France	
III) L'évaluation et le suivi des effets économiques de la fréquentation des sites protégés des îles Chausey et du Mont Saint-Michel	7
Marie GUINGOT, Ingénieure d'étude	
IV) L'étude des retombées du Parc National de Port-Cros sur l'activité économique et l'emploi	8
Dominique AMI, Membre du Conseil scientifique du Parc de Port-Cros et professeur à l'Université d'Aix-Marseille	
V) Une proposition d'évaluation des avantages économiques de la protection de l'Estuaire de la Charente	8
Thomas BINET, Economiste de l'environnement, Vertigo Conseil	
VI) Eclairage scientifique	9
Dominique AMI	
VII) Echanges avec la salle	10
La diversité des retours sur investissement des actions de protection	13
I) Le financement de la gestion des sites par les activités récréatives	13
Philipp BROADBENT-YALE, National Trust	
II) La place de l'insertion sociale dans la gestion du site des marais du Vigueirat	13
Jean-Laurent LUCCHESI, Gestionnaire de la réserve naturelle du Vigueirat	
III) Echanges avec la salle	Erreur ! Signet non défini.
IV) L'île d'Aix, le choix de la protection du patrimoine naturel et culturel	17
Alain BURNET, Maire de l'île d'Aix	

V) Le programme « Vivre dehors et plus proche de la nature » du National Trust Philipp BROADBENT-YALE	17
VI) Les espaces naturels protégés en Languedoc-Roussillon : une chance pour le développement des territoires Thibaut RODRIGUEZ, Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon	18
VII) Echanges avec la salle	20
VIII) Eclairage scientifique Louis BRIGAND, Université de Bretagne Occidentale	22
Table ronde : Construire un plaidoyer solide et partagé	24

L'atelier était animé par Anne-Laure BEDU, conseillère en développement durable, cabinet Presqu'île.

Ouverture de l'Atelier

Christian PEREZ

vice-Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en charge du littoral

Les espaces littoraux de la communauté d'agglomération de La Rochelle représentent 50 kilomètres de côtes, 13 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et deux réserves naturelles. Ils constituent donc un enjeu essentiel pour la communauté et un élément majeur de son développement. En effet, le dynamisme économique et démographique de la communauté est intimement lié à son patrimoine naturel littoral et à la qualité de vie qu'il génère, d'autant plus qu'il présente une forte diversité de paysages. Toutefois, cette richesse ne vaut que par sa mise à disposition du plus grand nombre. L'accès de tous aux espaces littoraux constitue donc un objectif majeur de la communauté d'agglomération et un fondement de sa politique.

Le littoral représente également un élément essentiel de l'aménagement du territoire. Ses espaces naturels contribuent au maintien des équilibres, empêchant l'urbanisation massive. La lutte difficile qui est menée pour enrayer une consommation excessive des terres nécessite des partenariats avec les acteurs principaux, dont le Conservatoire du littoral, pour mener une stratégie foncière pertinente. Chaque acteur du foncier littoral doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique du littoral pour accroître la valeur du territoire et réguler les pressions croissantes du foncier.

Enfin, le passage de la tempête Xynthia a considérablement marqué les esprits et les pratiques, nécessitant de repenser l'aménagement. La fonction et la gestion des espaces littoraux devra être prise en compte dans l'ensemble des PLU. Le programme de prévention des inondations a été labellisé et les travaux ont commencé mais la fréquence des tempêtes nécessite une adaptation permanente aux dégâts causés, entraînant une forte hausse du coût de ces travaux. Ce sujet constitue donc une préoccupation importante pour la communauté d'agglomération.

Viviane Le DISSEZ

Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral

Ce nouvel atelier porte sur le thème complexe et précurseur de la contribution des espaces naturels littoraux à l'économie des territoires. Malgré les difficultés économiques que connaît la France, il convient de rester attentif aux perspectives de développement durable et à l'impérative nécessité d'une transition écologique.

En 2013, le Conservatoire du littoral a acquis 3 100 hectares en propriété et 800 hectares sur le domaine public. Il maintient ainsi le rythme qui permettra d'atteindre les objectifs de la feuille de route pour la transition écologique. Le Conservatoire et ses gestionnaires sont aujourd'hui responsables de 157 000 hectares. Après bientôt quarante ans d'actions, le Conservatoire est devenu l'un des plus importants propriétaires du littoral, propriétaire atypique puisqu'intervenant sur le marché foncier pour acquérir des biens, les soustraire définitivement à l'urbanisation et à l'artificialisation et les transformer en domaines publics ouverts à tous. Par ailleurs, le Conservatoire mène une politique d'aménagement du territoire à long terme en vue de la constitution du tiers naturel, qui représente un patrimoine à conserver mais également un actif à valoriser et une infrastructure écologique.

Cette politique d'aménagement est menée avec les gestionnaires tels que les conseils généraux et régionaux et les syndicats qui se sont formés pour gérer les territoires. Le Conservatoire doit lui-même sa création et sa légitimité à la singularité du littoral français, intrinsèquement très riche par le fait essentiel de la rencontre et de la confluence des eaux marines et des eaux douces. Le littoral est également très fragile, très sensible aux assauts de la mer et très sensible aux populations terrestres et marines. Cet espace est très convoité. Certaines des activités qui s'y sont installées sont banales et pourraient se retrouver au centre de la France. D'autres sont plus ou moins reliées à la mer et bénéficient d'une priorité légitime grâce à la loi Littoral.

Dans ce contexte de forte attractivité, les gestionnaires du littoral sont confrontés à deux défis majeurs. Le premier consiste à maintenir la qualité des écosystèmes littoraux afin d'en retirer un maximum de services. Le second vise à assurer l'harmonie entre le développement économique et la nature et à permettre à l'homme d'y trouver sa place.

Il a paru nécessaire aux équipes du Conservatoire de réfléchir à son rôle en matière de développement économique et social. Le Conservatoire a été imaginé pour élargir le choix entre les friches naturelles et une artificialisation à outrance. Il permet de concevoir et de mettre en œuvre de façon partenariale des projets de territoire où les activités économiques trouvent leur place. Ces espaces préservés sont utiles au sens économique du terme puisqu'ils contribuent à la richesse des territoires. De ce point de vue, l'action environnementale n'entre pas en contradiction avec l'économie. Il convient néanmoins de le démontrer et de réfléchir au modèle de développement. Est-il raisonnable de relancer l'économie sur le littoral en s'appuyant sur le couple tourisme-construction ? Quelles activités alternatives sont-elles envisageables ? Peut-on démontrer que la protection du tiers naturel ne réduit pas l'attractivité et le développement des territoires littoraux ?

Les perspectives de développement économique du littoral nécessitent des régulations fortes. La préservation du littoral peut entrer dans des stratégies économiques et sociales. Le Conservatoire et ses gestionnaires doivent toujours avoir à l'esprit les enjeux économiques. Par ailleurs, les décideurs peuvent améliorer l'attractivité économique de leurs territoires en préservant les espaces naturels et bâtir une stratégie de développement économique en s'appuyant sur cet espace préservé.

Nicole SALDUCCI

Fondation P&G pour le littoral

La Fondation d'entreprise P&G est issue d'un partenariat original entre un établissement public et la filiale française de la multinationale Procter & Gamble, leader des produits de la grande consommation. Le Conservatoire du littoral est le partenaire unique de cette fondation, qui l'accompagne depuis 21 ans. La longévité de ce partenariat témoigne de l'utilité de la fondation, qui soutient par ailleurs la réalisation des Ateliers du Conservatoire depuis 1994.

La Fondation P&G pour le littoral définit tous les cinq ans un thème fédérateur qu'elle décline en objectifs, en plan d'actions et en projets. Le thème du quinquennat en cours s'intitule : « Paysages du littoral, un trésor commun à protéger ». Ces projets s'articulent autour des trois missions de la Fondation à savoir soutenir la politique scientifique du Conservatoire du littoral, favoriser la diffusion des connaissances auprès d'un public varié et sensibiliser les plus jeunes à la protection du littoral.

Les différentes approches pour apprécier l'apport économique des sites naturels littoraux

IV) Quelle méthode d'évaluation économique des services rendus par les espaces naturels ?

Philippe PUYDARRIEUX

Service de l'Economie, de l'évaluation et de l'intégration du Développement Durable, MEDDE

L'évaluation est utile pour connaître les conséquences des décisions et préserver le capital naturel ainsi que les flux de services qu'il apporte. Dans le cadre du programme d'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE), le Ministère de l'Ecologie cherche notamment à évaluer si une décision permet d'améliorer un service ou le dégrade.

Les services écosystémiques correspondent aux bénéfices que la société humaine retire des écosystèmes. En 1997, l'étude de Costanza conclut que la valeur des services écosystémiques à l'échelle mondiale équivaut quasiment au double du PIB mondial annuel, bien que sous-estimant largement la production de services. En 2005, le Millenium Ecosystem Assessment, qui avait engagé plus de 1 300 chercheurs, a réparti les services écosystémiques en quatre grands types à savoir les services de support, les services d'approvisionnement, les services de régulation et les services culturels. Ces services contribuent à différents constituants du bien-être au-travers desquels il est possible de les évaluer.

Le concept de services écosystémiques suscite de nombreuses espérances : Par exemple, il peut constituer pour un agriculteur l'espérance d'une rémunération du service rendu par l'écosystème dont il assure la gestion. Il pourrait éclairer un décideur sur les arbitrages et aider un juriste à évaluer certains préjudices environnementaux. Il pourrait permettre à l'économiste d'internaliser les coûts écologiques. Enfin, il constitue un plaidoyer pour la protection des écosystèmes.

Ce concept a donné lieu à des études sur le coût de l'inaction politique, au rapport Chevassus-au-Louis sur l'approche économique de la biodiversité, à la création en 2011 du groupe de travail Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services par la Commission Européenne, à l'engagement du programme EFESE par la France en 2012 et à la création de la plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en 2012.

La France s'est engagée dans le programme EFESE avec la vocation de construire un processus reposant sur l'implication des décideurs, des parties prenantes et des experts scientifiques. Les travaux ont permis d'aboutir en 2013 à la production d'un cadre conceptuel et de répondre aux questions posées par la définition des services écosystémiques du MEA, à savoir les bénéfices que les populations peuvent retirer des écosystèmes, incluant les services d'approvisionnement comme l'alimentation et l'eau, les services de régulation, les services culturels récréatifs et spirituels et les services supports tels que le cycle des nutriments.

Néanmoins, la perception des bénéfices varie selon le point de vue adopté, le lieu et les époques. Par ailleurs, l'alimentation et l'eau constituent plutôt des biens que des services. Enfin, il est difficile d'évaluer les services culturels spirituels et le lien entre les

services supports et les éléments de bien-être n'apparaît pas clairement. Les services étant liés à l'usage qui en est fait, c'est plutôt la valeur d'usage qu'il convient de considérer.

Par ailleurs, le programme français considère les services en termes d'interaction et en distinguant les services intermédiaires tels que la pollinisation. Il a pour objectif de mettre des outils à disposition des praticiens au niveau local mais vise également à répondre à des enjeux internationaux.

Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quelle-evaluation-economique-pour.html>

V) Les enseignements des études menées sur les retombées économiques des Grands Sites

Maria De VOS

Directrice du Grand Site de la Dune du Pilat

La Dune du Pilat est visitée chaque année par 1,5 million de personnes, provoquant sur la frange littorale une concentration d'activités touristiques dont les principales se sont développées avant le classement du site en 1994. Le lancement d'une Opération Grand Site vise, entre autre, à mieux maîtriser ces activités.

Par ailleurs, l'image de la dune constitue un outil de promotion largement utilisé par les structures institutionnelles pour valoriser le territoire et par de nombreux produits marchands. L'évaluation des retombées socio-économiques de la Dune du Pilat, en cours, a pour objectif de mieux mesurer les effets directs de son attractivité et de sa fréquentation sur le bassin d'Arcachon, de mieux connaître les acteurs privés du territoire et d'évaluer les effets indirects au niveau de la région Aquitaine et même au-delà. Cette démarche vise également à rappeler que le premier capital du territoire réside dans l'espace naturel et non dans les infrastructures touristiques et de démontrer que le classement du site ne constitue pas une contrainte mais un atout.

L'objectif est de maîtriser le développement des activités en travaillant avec les acteurs publics et privés et de préserver le capital naturel dont elles dépendent.

Anne VOUREC'H

Directrice du Réseau des Grands Sites de France

L'étude lancée par le Grand Site de la Dune du Pilat s'inscrit dans une série d'études réalisées par plusieurs sites du Réseau des Grands Sites de France, répondant à la demande des gestionnaires de disposer d'éléments de dialogue avec les partenaires publics qui les financent, et avec les acteurs économiques présents sur les sites ou à proximité.

Deux études conduites en 2005 et 2006 sur le Pont du Gard et le Puy de Dôme, réalisées par le même bureau d'étude suivant une méthode identique, ont permis d'évaluer les retombées touristiques et les retombées en termes d'image.

A la suite de ces deux études, le Réseau des Grands Sites de France a souhaité mettre à plat la méthode utilisée de façon à la porter à la connaissance de tous. Ce document, « Evaluer les retombées économiques des Grands Sites » (téléchargeable sur

www.grandsitedefrance.com) n'a pas été réalisé par le bureau d'étude, mais par nous (avec sa validation), car nous voulions qu'il soit le plus simple possible, compréhensible par des non spécialistes, souvent troublés face aux débats méthodologiques des spécialistes, ou face à la production de chiffres donnés sans possibilité de savoir comment ils ont été construits.

Avec le site de la Montagne Sainte-Victoire, en 2010, l'étude a été étendue de l'évaluation des retombées économiques à celle des avantages économiques. Ces travaux ont été réalisés avec le soutien du Ministère de l'Ecologie, en tirant partie des réflexions menées à l'époque par Parcs Nationaux de France. Ils ont permis d'évaluer les effets du site Sainte-Victoire sur l'économie locale non seulement en termes de tourisme, mais aussi dans ses effets sur les chiffres d'affaires des entreprises du secteur non touristique mais utilisant l'image du site et dans ses effets sur les valeurs immobilières des biens disposant d'une proximité avec le Grand Site ou de la vue sur Sainte Victoire. L'étude a également évalué la valeur de la forêt sauvegardée par la prévention des incendies grâce à la gestion écologique de Sainte-Victoire et à la maîtrise de la fréquentation. Enfin, elle portait sur la valeur attribuée au site par le public.

L'ensemble de ces études montre notamment que les retombées économiques d'un site patrimonial sont importantes, largement indirectes, sur un territoire qui peut être très large, et qu'elles sont bien supérieures à l'investissement public qui est consacré. A cet égard, on notera que les seules retombées fiscales liées aux effets indirects sont nettement supérieures aux dépenses publiques consacrées à la protection et à la gestion du site !

Que mesure t-on au travers de ces études ? Une telle évaluation ne mesure pas "l'effet label Grand Site de France", mais bien la valeur du site, qui n'est pas dissociable de la plus-value apportée par sa protection et sa bonne gestion. Cependant la plus-value mise en évidence n'est pas à mettre au crédit de la seule l'institution gestionnaire ou de l'organisme propriétaire du site, souvent commanditaire de l'étude, qui peut être tenté de vouloir y trouver la légitimation de son action. Elle est aussi à mettre au crédit du travail beaucoup moins visible des inspecteurs des sites et architectes des bâtiments de France qui depuis plus d'un siècle classent ces sites, et des administrations qui mettent en œuvre les lois de protection de la montagne ou du littoral.

Ces trois approches vont être prochainement enrichies par une recherche-action conduite à la demande du Ministère de l'Ecologie sur l'appréciation de la valeur économique, sociale, environnementale et territoriale des Grands Sites de France et des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco Elle prend appui sur 5 études de cas et vise à fournir aux gestionnaires une méthode d'auto-évaluation, qui va bien au-delà des seules valeurs monétarisables. Elle sera disponible à l'automne 2014.

L'intérêt de ces études est de permettre le dialogue entre les acteurs du territoire. Mais il faut éviter deux tentations qui pourraient en découler. D'abord, bien évidemment, celle qui consisterait à dire que seuls les sites à fortes retombées économiques mériteraient l'investissement public qui y est consenti. Ensuite, celle qui amènerait à conclure que des sites naturels de forte notoriété et de forte fréquentation devraient assurer leur autofinancement. L'expérience des Grands Sites de France montre que ce postulat amène le gestionnaire, cherchant sa propre profitabilité, à se refermer sur lui-même, au détriment des bénéfices indirects qui constituent la vraie valeur économique des sites.

VI) L'évaluation et le suivi des effets économiques de la fréquentation des sites protégés des îles Chausey et du Mont Saint-Michel

Marie GUINGOT

Ingénieure d'étude, AMURE

Financé par le programme LITEAU, le projet Beco des laboratoires Amure (Université de Bretagne Occidentale/IFREMER) et Géomer (Université de Bretagne Occidentale/CNRS) sur l'évaluation et le suivi des effets économiques de la fréquentation des sites littoraux et insulaires protégés avait pour objectif de développer une méthodologie reproductible dans le temps et l'espace. La méthodologie a été appliquée à l'archipel des îles Chausey et au Mont Saint-Michel, situés dans le golfe normand-breton. Elle vise à évaluer les retombées liées à la fréquentation des sites sur l'activité économique des zones riveraines afin de permettre aux gestionnaires de construire un argumentaire à destination des financeurs ou des populations riveraines ou de mener une réflexion sur les sources de financement de la politique de protection.

La zone riveraine retenue par l'étude correspond aux trois zones d'emploi définies par l'Insee à savoir Grandville, Avranches et Saint-Malo, ce qui permettait d'utiliser les statistiques existantes à cette échelle. Par ailleurs, cette échelle est bien adaptée aux études locales. Les bénéfices marchands évalués peuvent être distingués en trois types à savoir les effets directs issus des dépenses des visiteurs dans la zone, les effets indirects issus de la production des biens et services offerts aux visiteurs (consommations intermédiaires locales) et les effets induits issus de la consommation finale de la population locale ayant bénéficié des effets de la fréquentation.

Dans le cadre du projet Beco, les effets directs et indirects ont été évalués en termes de revenus monétaires et d'emplois et les effets induits évalués uniquement en termes d'emplois. Les évaluations ont été produites en utilisant des enquêtes socio-économiques sur le comportement de dépenses des visiteurs, des données du laboratoire Géomer sur la fréquentation quantitative des sites et des données statistiques de l'Insee sur la population, les emplois et les revenus.

Les questionnaires doivent interroger les visiteurs sur leurs motivations afin de distinguer les dépenses imputables à la visite du site des autres dépenses. Les données de fréquentation du laboratoire Géomer et les enquêtes socio-économiques Beco permettent de calculer les dépenses des visiteurs sur l'année. Par ailleurs, une méthodologie développée par l'Insee permet d'estimer les données de l'emploi salarié touristique local. L'étude utilise également des données de l'Insee sur l'activité des branches liées au tourisme. Ces éléments permettent de calculer des coefficients, qui sont ensuite appliqués aux dépenses totales des visiteurs pour connaître les effets directs en termes de revenus monétaires et d'emplois générés.

Pour le calcul des effets indirects, l'étude utilise la méthode des coefficients de localisation croisés. Les effets induits ont été estimés en partant du principe que la satisfaction des besoins du personnel touristique génère elle-même de l'activité économique et en utilisant des données à l'échelle des zones d'emploi limitrophes.

Les dépenses effectuées par les visiteurs sont estimées de 28 à 68 millions d'euros par an pour le Mont Saint-Michel et de 1,7 à 3,2 millions d'euros pour les îles Chausey. Les effets directs et indirects sur les revenus sont évalués de 14 à 34 millions d'euros pour le Mont Saint-Michel et de 0,8 à 1,6 million d'euros pour les îles Chausey. Tous effets confondus (directs, indirects et induits), les emplois liés à la fréquentation touristique s'élèvent de 478 à 1 143 emplois générés pour le Mont Saint-Michel et de 28 à 53 emplois pour les îles Chausey. 50 % des emplois générés le sont de manière directe contre 15 %

pour les emplois générés indirectement et 35 % pour les emplois induits. Pour les effets directs, seuls les emplois marchands ont été pris en compte ici.

VII) L'étude des retombées du Parc National de Port-Cros sur l'activité économique et l'emploi

Dominique AMI

Membre du Conseil scientifique du Parc de Port-Cros et professeur à l'Université d'Aix-Marseille

L'étude des retombées du Parc National de Port-Cros sur l'activité économique et l'emploi constitue une analyse coûts-bénéfices. Elle évalue les bénéfices marchands et non marchands et les bénéfices directs et indirects. Le Parc National en tant qu'établissement public a été distingué quand cela était possible du territoire protégé par d'autres structures. Un grand ensemble de valeurs a été estimé.

L'étude a débuté par une analyse des flux financiers et des emplois directs et indirects liés au budget du parc, soit 234 emplois en équivalent temps plein (ETP) dont 214 directs pour un budget de 6 millions d'euros dont 2,5 millions d'euros de dépenses irriguant le tissu économique. Trois types de dépenses peuvent être distingués à savoir les dépenses de travaux, les dépenses des marchés de fournitures et les dépenses des marchés de services. Le nombre d'emplois générés par ces dépenses est calculé en fonction de ratios fournis par le Ministère de l'Economie.

La deuxième partie de l'étude porte sur l'impact économique lié à la fréquentation du site de Port-Cros, soit 20 millions d'euros pour les bénéfices marchands et 176 millions d'euros pour les bénéfices non marchands. Ces bénéfices sont évalués sur la base d'une enquête directe par questionnaire auprès des touristes et des résidents. Les bénéfices non marchands renvoient au bien-être et ne possèdent pas une valeur évidente. Par conséquent, les auteurs de l'étude ont considéré que ces bénéfices étaient équivalents aux dépenses que les personnes engagent pour se rendre sur le site.

L'étude a également évalué la valeur patrimoniale sur la base de la méthode d'évaluation contingente, les services écosystémiques en utilisant des valeurs de transferts et l'activité générée auprès des entreprises au travers du coût d'opportunité.

VIII) Une proposition d'évaluation des avantages économiques de la protection de l'Estuaire de la Charente

Thomas BINET

Economiste de l'environnement, Vertigo Conseil

L'évaluation des bénéfices économiques de la politique de gestion de l'estuaire de la Charente a été réalisée à la demande du Conservatoire du littoral. La mesure des bénéfices d'une politique de gestion s'appuie sur la comparaison entre une situation passée et une situation actuelle ou future. A l'échelle de l'estuaire de la Charente, l'étude a consisté à estimer les services écosystémiques en 2013, à caractériser les pressions et les menaces qui pèsent sur eux et à évaluer les conséquences d'un scénario de protection forte et celles d'un scénario d'affaiblissement de la protection correspondant à une baisse des crédits alloués à la conservation, sur une échelle de 15 à 20 ans.

La filière de l'ostréiculture charentaise, dont l'estuaire de la Charente est garant, représente 1 000 entreprises pour un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros

et 6 000 emplois. Par ailleurs, les retombées économiques du tourisme sur l'estuaire sont évaluées à 10,75 millions d'euros et il est estimé que le patrimoine naturel y contribue à 50 %. La valeur de la pêche de loisir représente plus de 1 million d'euros. Celle de la régulation des eaux par le marais est estimée à 3 millions d'euros grâce aux économies réalisées sur le traitement en station d'épuration classique. Le marais rend également un service de régulation du climat global par fixation et stockage du carbone atmosphérique, pour un total compris entre 350 000 et 713 000 euros et un service de pollinisation pour une valeur de 620 000 euros. Les services de régulation des inondations et de réduction de l'érosion côtière n'ont pu être évalués.

Les pressions sur les écosystèmes de l'estuaire résident dans la conversion des prairies en terres arables pour les grandes cultures, la faiblesse du débit de la Charente par rapport aux différents usages, les pollutions diffuses dans la Charente et les eaux côtières, l'urbanisation en périphérie des villes, les inondations par submersion marine et l'érosion côtière.

Les conséquences des deux scénarios sont évaluées pour les services de production, les services culturels et les services de régulation. La comparaison entre les deux permet d'obtenir une estimation des bénéfices économiques de la protection. A l'échelle de l'estuaire de la Charente, ces bénéfices s'élèvent à 66 millions d'euros, soit plus de 3 millions d'euros par an sur 20 ans. Les bénéfices mesurés sont ensuite comparés avec les coûts de gestion du Conservatoire et les coûts d'opportunité associés à la non pratique d'une activité.

Ce type d'étude permet de mesurer les bénéfices futurs de l'action mise en œuvre et de son efficacité à moyen terme, de nourrir le dialogue stratégique, de contribuer aux arbitrages budgétaires et de fixer des objectifs précis pour chaque mesure mise en œuvre en termes d'effets écosystémiques. Il peut être appliqué à une stratégie nationale, par exemple pour mesurer au niveau du Conservatoire du littoral les conséquences de la mise en œuvre de la stratégie 2015-2030 rapportées à un scénario alternatif d'abandon de la conservation.

Le travail de l'économie de l'environnement et de l'évaluation des services doit dépasser le cadre strict de l'évaluation monétaire et intégrer des données écologiques et cartographiques pour construire un message cohérent en faveur de la conservation.

IX) Eclairage scientifique

Dominique AMI

Le processus d'évaluation économique vise à évaluer la contribution de la nature à la création de richesses, de revenus et de bien-être. Néanmoins, il n'est pas possible d'évaluer les valeurs instrumentales ou anthropocentriques. Du point de vue économique, un objet auquel personne ne s'intéresse n'a aucune valeur.

L'évaluation a pour objet de justifier une politique publique couteuse ou restrictive. Par ailleurs, il existe différentes méthodes d'évaluation selon la nature de l'objet à évaluer. La perspective comptable et la perspective économique ne répondent pas aux mêmes questions et ne requièrent pas les mêmes méthodes. En effet, alors que la comptabilité ne reconnaît pas le bien-être, l'économiste cherche à évaluer la création de surplus dont le bien-être fait partie. La comptabilité offre une vision globale de l'économie et mesure par exemple le nombre d'emplois créés par l'entité étudiée, la valeur ajoutée des entreprises et des activités et les effets multiplicateurs entre secteurs. Néanmoins, cette vision souffre d'un manque de données sur les entreprises au niveau local. La vision économique en revanche évalue la création de bien-être à partir d'enquêtes auprès des consommateurs.

Il existe des méthodes de préférence révélée, utilisant un marché existant pour estimer indirectement la valeur du bien. Il est possible par exemple d'estimer la valeur de la vue

sur la mer à partir de données du marché immobilier. Les coûts de déplacement permettent également de mesurer la valeur attribuée à un site. Les méthodes de préférence déclarée ou d'évaluation contingente consistent à interroger des personnes sur le prix qu'elles seraient prêtes à payer pour rétablir une structure existante en imaginant qu'elle soit supprimée. Les méthodes de préférence révélée permettent d'estimer les valeurs d'usage tandis que les méthodes de préférence déclarées permettent *a priori* de mesurer l'ensemble des valeurs.

Par conséquent, une évaluation doit être précédée d'une réflexion sur l'objet à évaluer et sur l'objectif de l'évaluation afin de choisir la méthode qui permettra de répondre à la question ainsi précisément posée.

X) Echanges avec la salle

Bernard KALAORA, Conseiller scientifique au Conservatoire du littoral

L'évaluation des écosystèmes reste cantonnée à un calcul purement monétaire, relevant de l'économie marchande, alors que ce qui importe pour les personnes ne peut toujours être monétarisé. Nous disposons de nombreux travaux de sociologues, d'anthropologues et de philosophes sur la relation à la nature pour justifier les dépenses de protection des écosystèmes. Une justification de type exclusivement quantitative risque de se retourner contre les agents chargés de la protection des écosystèmes en les encourageant à attirer un maximum de visiteurs sur les sites dont ils sont responsables.

Par ailleurs, il n'est pas certain que l'évaluation permette de conduire à une évolution des comportements sachant que toute décision dépend d'une multiplicité d'acteurs.

Odile GAUTHIER, Conservatoire du littoral

Nous sommes conscients de ces difficultés. La contribution d'un site à l'économie ne constitue qu'un élément parmi de nombreux autres dont le processus de décision doit tenir compte. Par ailleurs, l'économie du bien-être ne relève pas d'une vision purement économique. Nous nous intéressons aussi aux questions liées au paysage ou au changement climatique par exemple. A l'inverse, un discours centré uniquement sur la biodiversité serait également dangereux. Nous sommes obligés de nouer des liens avec le milieu et la réflexion économique.

Dominique ARIBERT, LPO Directrice pôle Conservation de la nature

Parallèlement aux démonstrations visant à justifier les coûts de la protection de la nature en évaluant les bénéfices, il conviendrait de calculer le coût de la non protection et de l'urbanisation à outrance du littoral.

Michel PELTIER, Conservatoire du littoral

Je souhaite demander aux délégués du Conservatoire s'ils emploient l'argument économique lors de leurs négociations avec les élus ou les propriétaires privés.

Bruno TOISON, Conservatoire du littoral

C'est un argument que nous utilisons parfois et auxquels les maires pensent souvent eux-mêmes. Par exemple, les maires de l'île de Ré savent que lorsque le Conservatoire acquiert des marais, il y installe des sauniers et y crée une piste cyclable, éléments essentiels pour le développement touristique. La contribution de l'intervention du Conservatoire à l'économie touristique n'est jamais chiffrée mais est toujours sous-jacente.

Marc DUNCOMBE

Les limites de l'exercice renvoient à nos préoccupations sur les mesures compensatoires, qui incitent à monétariser la valeur d'un écosystème et à échanger des

droits à polluer ou à détruire contre la protection de certains sites. Avant de compenser les impacts de l'activité humaine, il convient d'agir pour les réduire et pour protéger les rivages autant que possible.

Thibaut RODRIGUEZ, Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc Roussillon

Comment accompagnez-vous la publication des résultats des études ?

Philippe PUYDARRIEUX

Avant de publier des chiffres, nous réfléchissons au mauvais usage qui pourrait en être fait et nous précisons toujours les conditions de production des valeurs ainsi que le cadre dans lequel elles peuvent être utilisées. Il est important de préciser ce qu'un chiffre signifie et surtout ce qu'il ne signifie pas. Par exemple, la valorisation du service de pollinisation correspond à la part de la valeur de la production agricole qui dépend de ce service, non à la valeur des abeilles ou à la quantité d'abeilles présentes sur le territoire.

Marie GUINGOT

Le projet Beco a donné lieu à un rapport final détaillé présentant toutes les étapes des calculs et les sources des données. Une synthèse à destination des gestionnaires est également disponible, présentant les hypothèses et les limites des estimations. Nous avons organisé une journée de restitution des travaux en présence des gestionnaires pour pouvoir échanger avec eux.

Thomas BINET

Une revue a montré que moins de 10 % des évaluations économiques réalisées sont directement reliées à un besoin politique. De nombreuses évaluations sont conduites sans but décisionnel. Il convient donc de relier les travaux économiques avec les besoins réels.

Dominique AMI

L'évaluation économique monétarise des éléments qui ne sont pas directement monétaires parce que les économistes s'expriment en unités monétaires. L'avantage du langage monétaire est de permettre les comparaisons et les additions. En revanche, la création d'un marché sur lequel ces éléments pourront être échangés relève de la décision politique. L'économiste mesure des objets en unité monétaire mais ne détermine pas des prix. Il convient donc de communiquer sur ces chiffres avec précaution. Or souvent les résultats de nos études nous échappent.

Jean-Claude LEFEUVRE, Conseil scientifique du Conservatoire du littoral

Les marais salés de la baie du Mont Saint-Michel permettent de produire des moutons dotés d'une valeur ajoutée importante. Il est donc aisé d'évaluer ce service. En revanche, la même herbe est consommée l'hiver par les oies bernaches qui attirent de nombreux ornithologues. Ce service ne peut être monnayé de la même manière. L'évaluation est toujours partielle car nous ne percevons pas tous les services rendus par les écosystèmes ou nous les connaissons trop mal. Par ailleurs, l'évaluation des conséquences d'une modification d'un écosystème nécessite des études pluridisciplinaires. Il est également essentiel de tenir compte des échanges entre écosystèmes.

Thibaut RODRIGUEZ

Un atelier sur les attentes et les craintes des gestionnaires d'espaces naturels et des décideurs a montré que l'accompagnement des données obtenues a autant d'importance que les résultats eux-mêmes.

Un intervenant

Les valeurs que nous calculons aujourd'hui n'auront peut-être plus d'utilité dans le futur. Comment tenir compte des incertitudes de l'avenir des écosystèmes ?

Thomas BINET

De nombreuses disciplines s'intéressent à la modélisation de la biodiversité. Un travail prospectif à 20 ans repose sur des hypothèses telles que la constance des pressions alors que ces pressions sont susceptibles d'évoluer fortement. Nous devons donc effectuer un travail pluridisciplinaire pour réfléchir au scénario le plus crédible. Par ailleurs, le taux d'actualisation standard permet de traduire la dévaluation dans le temps.

Un intervenant

Les méthodes qui nous ont été présentées tendent à obtenir des valeurs absolues. Qu'en est-il des méthodes comparatives ? Pour savoir si la protection du littoral présente un intérêt économique, il est nécessaire de comparer avec l'intérêt économique de sa transformation en zone agricole ou en zone d'habitation.

La diversité des retours sur investissement des actions de protection

I) Le financement de la gestion des sites par les activités récréatives

Philipp BROADBENT-YALE

National Trust

Le parc national de Ramsey Island, situé dans le Pembrokeshire au sud-ouest du Pays de Galles, a été créé en 1953. Il est d'importance internationale en raison de sa géologie et de sa réserve naturelle marine. Depuis 1939, le National Trust a acquis des portions de la côte pour sauvegarder la valeur des paysages et pour assurer l'accès au public. Il est à ce jour propriétaire de 3 070 hectares au sud-ouest du Pays de Galles.

Le Pembrokeshire est renommé pour la randonnée, la varappe, la plaisance et la pêche en mer. Les activités de plein air s'y sont fortement développées au cours des 30 dernières années. Les organismes culturels de loisirs y travaillent ensemble depuis longtemps et la fondation des activités de plein air a rédigé une charte pour les promoteurs de loisirs il y a 20 ans. Le Forum du littoral du Pembrokeshire a effectué un audit des loisirs et de la fréquentation des lieux pour mesurer la possibilité d'accroître les activités sans augmenter les nuisances. Les propriétaires fonciers ont depuis accepté d'accueillir des activités, sachant que l'environnement ne sera pas menacé. Par ailleurs, les organismes culturels ont pu comprendre pourquoi certaines activités touristiques posent des risques inacceptables pour la préservation de certains lieux à certaines périodes de l'année.

Au-delà des bienfaits des loisirs sur la santé, le développement humain et la qualité de vie, les activités de Pembrokeshire produisent des revenus à hauteur de 82 millions d'euros par an et assurent 4 653 emplois. En 2006, les loisirs représentaient un quart de l'ensemble des revenus du parc national

Afin de comprendre l'économie de l'industrie des loisirs de plein air et leur potentiel de croissance, le Forum du littoral de Pembrokeshire a mis en place une étude visant à déterminer le type, la quantité et la distribution des activités côtières du sud-ouest du Pays de Galles. Il est impératif de prévoir une politique de loisirs afin d'assurer l'avenir de l'industrie du tourisme. La participation du National Trust à ce projet vise à faciliter la gestion à long terme du littoral au profit d'un maximum d'usagers. Ce programme s'appuie sur un système interactif, GIS, susceptible d'être utilisé pour d'autres activités et dans d'autres régions.

La campagne Neptune du National Trust, qui célébrera ses 50 ans en 2015, est celle qui rencontre le plus grand succès avec plus de 60 millions de livres sterling récoltés, permettant d'acquérir 2 180 kilomètres de côtes et de créer des accès aux promeneurs ainsi que des possibilités de sport exceptionnelles tout en assurant la sauvegarde de l'environnement.

II) La place de l'insertion sociale dans la gestion du site des marais du Vigueirat

Jean-Laurent LUCCHESI

Gestionnaire de la réserve naturelle du Vigueirat

Le projet des marais du Vigueirat, en Camargue, vise à développer les activités économiques et sociales dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, notamment sur les sites non protégés. Le site du Conservatoire du littoral couvre 1 200 hectares dont une réserve naturelle nationale créée en 2011 sur la commune d'Arles en raison de sa faune importante. Le territoire est déshérité économiquement, la seule activité étant l'agriculture intensive qui ne crée plus d'emplois. Néanmoins, une centaine d'hectares a d'ores et déjà été aménagée ou est en cours d'aménagement pour accueillir le public. Par ailleurs, le site vise l'économie énergétique et mène actuellement une expérimentation pour mesurer l'impact éventuel des éoliennes sur la mortalité de la faune, notamment des chauves-souris.

Les Amis des marais du Vigueirat forment un gestionnaire atypique de par le nombre des adhérents à l'association, qui est inférieur à celui des salariés. La structure a été créée pour gérer le site et est doublement délégataire de service public puisqu'elle agit pour le compte du Conservatoire du littoral et pour celui de l'Etat sur la réserve naturelle nationale. Elle a pour objets de gérer et de protéger le site et sa biodiversité, de développer un projet de tourisme nature avec les acteurs du territoire et d'assurer l'accueil et l'embauche de personnes sans emploi et en difficulté sociale. L'association relève donc de l'économie sociale et solidaire.

La biodiversité exceptionnelle du terrain du Conservatoire du littoral est dépendante des conditions d'accueil de la zone fonctionnelle rurale et sociale de 15 000 hectares, caractérisée par un taux de chômage supérieur à 35 %, des populations âgées d'origine italo-espagnole et provençale et des populations plus jeunes d'origine maghrébine. Il convient donc d'optimiser la fonctionnalité de cette zone pour maintenir la richesse biologique. Par conséquent, le gestionnaire a choisi d'agir au niveau économique et social en portant un projet de pôle d'attractivité touristique appuyé sur la ruralité de manière à associer agriculture, chasse et tourisme.

Le seuil de rentabilité du projet a été estimé à 60 000 visiteurs annuels. Le projet a débuté en 1996 et le site attire actuellement 30 000 visiteurs par an, ce qui en fait l'espace naturel protégé le plus visité de Camargue. Une quarantaine d'emplois directs et 18 emplois indirects ont été créés autour du tourisme sur le village de Mas-Thibert. Le budget du site s'élève à 2 millions d'euros dont 1,4 million d'euros de masse salariale. L'autofinancement est actuellement limité à 20 %.

L'association a mis en place un chantier d'insertion et s'efforce d'employer des personnes du village et de la commune d'Arles en les accompagnant par des mesures de formation importantes. La mission des employés est de maintenir le patrimoine naturel, d'entretenir les sentiers, les pâturages et les équipements écoresponsables et de réaliser des aménagements pour l'accueil du public ainsi que des jardins partagés et botaniques. Le chantier emploiera 20 personnes à partir de juillet dans le cadre de CDD de six mois renouvelables, l'objectif étant de les former pour qu'elles puissent retrouver un emploi.

Par ailleurs, l'association a lancé une concertation territoriale dans le cadre d'un programme visant à rendre écoresponsable le projet d'accueil du public afin de tester l'intérêt de la population locale pour cette démarche, ce qui a permis de monter un plan décennal de développement durable d'une cinquantaine d'actions auxquelles participent 250 personnes du village. Les collectivités locales se sont donc engagées dans des projets environnementaux parce qu'elles en perçoivent l'intérêt social. A ce jour, les Amis du marais du Vigueirat gèrent une crèche pour les salariés de l'association, une piste cyclable, une pompe à essence, un bistrot de pays, une maison de terroir et une maison de la mémoire. L'objectif est d'inciter les visiteurs à rester sur le site plus de trois heures pour générer une activité de restauration et hôtelière.

III) Echanges avec la salle

Anne VOUR'CH

Lors d'un atelier sur les chantiers d'insertion des Grands Sites de France, les responsables de l'insertion de plusieurs conseils généraux nous ont indiqué que le taux de sortie positive de ces chantiers était nettement supérieur à la moyenne. Nous pouvons attribuer cette performance à la qualité des lieux et des projets et aux valeurs des sites naturels. Les sites naturels et patrimoniaux sont donc porteurs d'une valeur ajoutée importante pour les chantiers d'insertion.

Un intervenant

Ces deux présentations montrent l'interdépendance qui existe entre la société et la fonctionnalité des écosystèmes. Nous pourrions parler de services éco-socio-systémiques à propos de l'action des Amis du marais du Vigueirat.

Par ailleurs, l'action du National Trust dans le Pembrokeshire s'appuie sur la relation entre la santé et l'environnement au-delà des services rendus aux usagers. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la présence des sites du Conservatoire a également une incidence sur la santé de la population.

Patrick BAZIN, Conservatoire du littoral

Les activités récréatives développées dans le Pembrokeshire contribuent-elles directement au financement du National Trust ?

Philipp BROADBENT-YALE

Les opérateurs de ces activités sont liés au National Trust par une licence. Par conséquent, une part de leurs revenus est réattribuée au financement de la conservation du parc.

François FOUCHIER, Conservatoire du littoral

L'exemple des marais du Vigueirat montre que les moyens financiers engagés dans la gestion d'un site ont des effets sociaux et économiques très importantes. Nous devons progresser dans la communication sur ces effets avec les maires.

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral s'est opposé à l'organisation d'un événement sportif par Red Bull dans les calanques alors que tous les autres acteurs y étaient favorables et que cet événement aurait probablement eu un impact économique important. De même, il s'oppose au développement de nouvelles activités sur le Domaine du Rayol. Nous pourrions être tentés de rechercher la rentabilité à court terme alors qu'elle serait incompatible avec notre mission. Le cas des marais du Vigueirat montre qu'il est possible de développer l'économie locale au travers de la préservation d'un site.

Nicolas MASLACH, Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Les crédits de fonctionnement accordés par le Ministère n'étaient pas suffisants pour réaliser le plan de gestion ambitieux de la réserve naturelle de l'île de Saint-Martin. Par conséquent, nous collectons une redevance de près de 2 euros par touriste faisant appel à un opérateur pour visiter la réserve, ce qui nous permet d'investir dans les mouillages et de financer nos aménagements.

Odile GAUTHIER

Comment évalue-t-on les capacités d'accueil supplémentaires d'un site dans l'exemple présenté par le National Trust?

Philipp BROADBENT-YALE

L'événement organisé par Red Bull s'est tenu sur une ancienne zone minière où il était possible de faire venir 5 000 personnes sans risque d'endommagement. Nous n'aurions pas pu l'organiser à un autre endroit. Nous étudions donc les demandes en fonction des opportunités.

Un intervenant

Il existe en France une dichotomie importante entre les espaces naturels protégés et le secteur de l'économie et de l'insertion. L'exemple des marais du Vigueirat n'est pas aussi courant qu'il devrait l'être. Il nous appartient donc de développer la réflexion sur le développement des activités d'accueil et d'insertion dans les sites du Conservatoire du littoral.

Un intervenant

La commune d'Arles et le village du Mas-Thibert associent-ils les Amis des marais du Vigueirat à leurs projets pour le territoire ?

Jean-Laurent LUCCHESI

Ils nous y associent depuis que nous avons réalisé la concertation territoriale dans le cadre du programme d'écoresponsabilité du projet d'accueil. Pendant deux ans, nous avons travaillé avec les habitants, les élus et les acteurs économiques du territoire pour savoir si un projet de territoire centré sur l'espace naturel et le tourisme les intéressait. La réponse a été positive pour certains, ce qui a permis de faire émerger des projets. Par ailleurs, la création d'emplois liée à l'activité touristique a généré l'arrivée d'investisseurs privés. La collectivité considère que les Amis des marais du Vigueirat constituent un bon interlocuteur pour le développement du territoire parce que le tourisme permettra de maintenir les services.

Bruno DELEMAR, Adjoint à la mairie de Frossay (Loire)

La communauté de commune Sud Estuaire a créé un pôle écotouristique et sportif le long du canal maritime de la basse Loire. L'investissement s'est élevé à 2,5 millions d'euros, pour un coût de fonctionnement annuel de 240 000 euros et un apport de 30 000 euros la troisième année. L'équipe en charge du pôle développe les visites des marais, qui appartiennent en partie au Conservatoire du littoral. Nous avons un projet d'observatoire avec l'association « le Voyage à Nantes », qui finance le développement des œuvres d'art. Or le projet a été rejeté par décision unilatérale de la DREAL alors que l'observatoire permettrait de profiter des marais sans créer de préjudice.

Bruno Toison

Nous sommes propriétaires au titre du Conservatoire de près de 3 000 hectares dans l'estuaire de la Loire, qui subit des pressions importantes. Nous avons réalisé un observatoire avec « Le Voyage à Nantes » sur la commune de Lavau, qui accueille 30 000 personnes par an. Le développement d'un projet avec la communauté de communes Sud Estuaire n'a pas abouti notamment à cause du classement du site. Nous souhaitons néanmoins reprendre ce projet en nous appuyant sur le patrimoine historique. Il est important pour nous que cet espace naturel soit un écosystème protégé et un équipement touristique naturel. Sur les grands espaces, il est indispensable d'adapter les règles d'ouverture au public.

IV) L'île d'Aix, le choix de la protection du patrimoine naturel et culturel

Alain BURNET

Maire de l'île d'Aix

Avec ses 129 hectares, l'île-d'Aix est la plus petite commune du Poitou-Charentes. Accessible uniquement en ferry, l'île reste isolée du continent. Elle accueille néanmoins 300 000 visiteurs chaque année. La reconquête des espaces naturels a commencé avec le classement de l'île en 1980. Le Conservatoire du littoral et le Conseil Général ont ensuite procédé régulièrement à des acquisitions foncières. La gestion des flux touristiques a été pensée en amont pour mieux guider les visiteurs sur le territoire communal, préserver les espaces et permettre une visite agréable en réalisant divers aménagements.

L'entretien des espaces naturels est financé par la taxe Barnier, la commune gérant les biens du Conservatoire avec les fonds que le Conservatoire lui alloue. Ce système permet de gérer de près le territoire et de maintenir des familles sur l'île. En effet, l'entretien par les insulaires de leur propre territoire constitue un élément essentiel du développement durable. L'économie touristique permet par ailleurs de maintenir des activités commerciales ouvertes toute l'année alors qu'en période hivernale, la population est ramenée à 250 habitants.

Au début des années 2000, la population de l'île était tombée à 186 habitants. Le développement d'une activité économique durable a permis de la faire croître de nouveau. L'essor touristique de l'île est également dû à l'attrait du Fort Boyard. Les problématiques de préservation de l'environnement ont également fait évoluer la façon d'appréhender le visiteur et les insulaires perçoivent leur île différemment par rapport aux années 60. Par ailleurs, les acquisitions foncières du Conservatoire et du Conseil Général ont permis de réduire la pression dans les endroits où elle était la plus forte, permettant de répartir les visiteurs de façon plus harmonieuse sur le territoire communal. Le fait de guider les visiteurs dans des endroits aménagés permet par ailleurs de préserver l'environnement en maintenant des espaces non fréquentés. La mairie recherche donc un meilleur équilibre entre l'homme et la nature, au bénéfice des habitants de l'île pour lesquels le tourisme constitue la principale source d'emplois.

V) Le programme « Vivre dehors et plus proche de la nature » du National Trust

Philipp BROADBENT-YALE

Le rôle du National Trust est d'accroître la visibilité des lieux dont il porte la responsabilité. Son programme « Plein air et nature » repose sur l'engagement, l'expérience, l'entreprise et la formation.

Le National Trust est un organisme de bienfaisance créé en 1895. Bien connu pour ses châteaux, il possède également 254 000 hectares de terres et 1 200 kilomètres de littoral en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord. Il est soutenu par 4 millions de membres qui lui donnent 85 livres chaque année et 70 000 bénévoles. Le National Trust accueille 19 millions de visiteurs dans ses châteaux et jardins et 200 millions de visiteurs dans ses lieux de plein air. Il possède également 59 villages, 61 bars et 9 phares. Il réalise un chiffre d'affaires annuel de 526 millions d'euros pour 430 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 93 millions de dépenses pour projets spécifiques. Enfin, il

emploie 5 000 gardes littoraux et forestiers, jardiniers, archéologues, conseillers et agents d'accueil, de restauration et de commerce.

Le programme « Plein air et nature » couvre 203 collines et lacs, site littoraux, jardins historiques, parcs, plaines et paysages. L'axe lié à l'engagement consiste à augmenter la sensibilisation de la population et les activités de plein air offertes par le National Trust. Par ailleurs, le National Trust souhaite apporter des expériences passionnantes, rafraichissantes et mémorables aux visiteurs. L'axe lié à l'entreprise consiste à développer des flux de revenus pour financer le travail de conservation du National Trust. Enfin, la formation vise à assurer l'excellence des employés et des bénévoles.

L'objectif du National Trust est de rétablir le lien entre les enfants et les activités de plein air. Il propose donc des activités de découverte de la nature aux familles pour chaque jour de vacance. Ce programme a rencontré un succès important en 2013 où il a été mis en œuvre dans plus de 360 propriétés. Le National Trust a par ailleurs organisé la grande marche à pied britannique avec plus de 4 700 événements dans 399 propriétés. Il gère plus de 480 des 100 000 kilomètres du sentier du littoral Sud-ouest de l'Angleterre.

Le National Trust a perçu une subvention de 600 000 euros de Sport England en 2012 pour accroître le nombre de ses activités sportives. En 2014, il a perçu une dotation de 1,4 millions d'euros pour deux ans. En effet, le Gouvernement souhaite encourager le peuple britannique à pratiquer des activités sportives et de plein air pour les bienfaits qu'elles apportent en termes de santé et d'insertion sociale. Le National Trust propose plus de 800 promenades téléchargeables sur son site internet.

En termes d'entreprise, les priorités du National Trust résident dans la restauration en plein air, le camping et l'hébergement, la collaboration avec les 10 000 locataires agricoles et l'exploitation commerciale des parkings. Le National Trust a pour objectif d'accroître ses revenus de plus de 3,6 millions d'euros par an d'ici à 2020.

Concernant la formation de son personnel, le National Trust souhaite développer la promesse de services et le conseil apporté aux visiteurs sur l'offre en plein air et améliorer la progression de carrière.

Ce programme n'est pas mis en place sur tous les sites du National Trust mais sur les plus appropriés d'entre eux.

VI) Les espaces naturels protégés en Languedoc-Roussillon : une chance pour le développement des territoires

Thibaut RODRIGUEZ

Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Le réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon, cofinancé par la région Languedoc-Roussillon et l'Etat, fédère depuis 2007 l'ensemble des structures gestionnaires pour partager l'information, mutualiser les expériences et élaborer des projets collectifs. 46 structures y adhèrent. Les espaces protégés couvrent près de 8 % du territoire régional du Languedoc-Roussillon, dont près de 12 000 hectares pour les sites du Conservatoire du littoral.

A sa création, le réseau a relevé les interrogations des techniciens sur les interactions entre leurs espaces naturels protégés et le développement du territoire. Il en est ressorti un besoin de retour d'expérience sur les possibilités en la matière. Il est apparu par ailleurs que les espaces naturels étaient encore trop souvent perçus comme des contraintes, notamment par les acteurs des territoires et certains décideurs. Ces espaces sont également perçus comme complexes et déconnectés du développement local *a priori*.

Le réseau s'est donc donné pour objectif de faire reconnaître la contribution des espaces naturels au développement des territoires, ce qui nécessite de promouvoir les enjeux d'appropriation de la biodiversité et le concept de service écosystémique. Il convient par ailleurs de permettre aux acteurs de s'approprier les outils, les objectifs et les modalités de protection et de gestion.

Les premières attentes exprimées par les gestionnaires visaient l'élaboration d'un argumentaire et d'un discours collectif, notamment à destination des élus. Il a donc été décidé de réaliser une valorisation des actions menées par les gestionnaires à l'échelle régionale, avec l'appui de la Région et de l'Etat. Un recueil d'expériences a été réalisé en 2010 et 2011, donnant lieu à un guide à destination des élus. La réflexion s'est prolongée en 2012 par une démarche visant l'appropriation des méthodes d'évaluation économique par les gestionnaires. Par ailleurs, le réseau a réalisé une enquête régionale sur les emplois, les compétences et les métiers au sein des structures gestionnaires d'espaces naturels. Enfin, une démarche démonstrative visant à faire valoir le rôle des espaces naturels dans le développement local a été lancée en 2013 sur la base d'actions pilotes.

Cette démarche comporte la réalisation d'un guide à l'usage des élus pour faire valoir le rôle des espaces protégés dans la vie socio-économique, l'agriculture, le tourisme, la qualité de vie, l'insertion sociale et les projets de territoire au travers de 35 exemples en Languedoc-Roussillon. Ce guide a été largement diffusé, prioritairement au travers des structures gestionnaires de façon à accompagner le message. Néanmoins, la diffusion n'est pas optimale bien que le document soit considéré de qualité. En effet, le contexte influe fortement sur la capacité des structures gestionnaires à faire valoir leur rôle dans le développement local. Par ailleurs, les élus sont souvent accaparés par d'autres sujets. En revanche, cette démarche intéresse d'autres régions et d'autres types de réseau.

Le réseau a par ailleurs conduit une étude sur la perception et la faisabilité de l'évaluation économique auprès des gestionnaires pour confronter la théorie de l'évaluation économique à la pratique. Il en ressort que les gestionnaires sont demandeurs d'un argumentaire à destination des élus et des acteurs du territoire pour justifier leurs choix plutôt que d'une aide à la décision. Ils souhaitent également pouvoir utiliser l'évaluation dans le cadre de la négociation autour de conflits d'usage des espaces naturels. Les gestionnaires craignent une marchandisation de la nature et opposent parfois un refus idéologique à la monétarisation. Par ailleurs, ils expriment de la défiance vis-à-vis de la fiabilité des méthodes et des chiffres avancés.

S'agissant des usages effectifs des méthodes, il apparaît une difficulté à communiquer sur les résultats auprès des décideurs des territoires. Par ailleurs, le coût des études semble élevé. L'approche par les retombées économiques est souvent jugée la plus pertinente, étant la plus parlante et la plus compréhensible. Or cette approche n'apporte qu'une vision réduite de la valeur de l'espace économique. Les services écosystémiques restent sous-considérés. Enfin, la méthode du transfert de valeur, visant à allouer une valeur à un site par comparaison avec un site similaire, est appréciée pour sa simplicité mais présente des limites.

Par ailleurs, le réseau a mené une étude sur la filière, recensant 471 emplois axés sur la mise en œuvre directe des dispositifs d'espaces naturels protégés et près de 600 emplois en incluant l'ensemble des partenaires professionnels des gestionnaires, pour près de 28 métiers souvent très qualifiés.

En 2013, le réseau a complété l'argumentaire développé à l'occasion du guide à l'usage des élus et tenté de mutualiser l'effort de communication et de développer de nouvelles approches de valorisation de l'action des gestionnaires. Il est apparu nécessaire d'inclure dans ce message l'ensemble des aspects des sites protégés à savoir la biodiversité, les enjeux de conservation des habitats et des espèces, les services écosystémiques, les mécanismes de gouvernance des espaces naturels protégés et la contribution de ces espaces au développement socio-économique. Ce message a été porté au travers de la construction collective d'outils en région, d'actions locales portées

par les gestionnaires, de journées d'échanges entre gestionnaires et élus et d'une exposition.

Il existe une tendance actuelle consistant à chercher la reconnaissance du bien-fondé de l'action des gestionnaires autour d'un marketing territorial poussé, basé sur une approche touristique commerciale, en envisageant l'espace naturel protégé comme une marque du territoire. Est-ce la bonne direction et doit-elle être complétée par d'autres ? Pour une meilleure appropriation par les acteurs territoriaux, des approches plus informelles issues de volontés locales pourraient être privilégiées en complément des approches descendantes de mise en place des outils sur lesquels il n'existe pas de marge de manœuvre.

VII) Echanges avec la salle

Un intervenant

Le National Trust est-il soumis à des exigences de rentabilité de la part de l'Etat et comment est-il évalué ? Par ailleurs, quelles difficultés rencontrez-vous dans la mise en œuvre de vos actions ?

Philipp BROADBENT-YALE

Le National Trust est dirigé par un bureau composé à 50 % de membres du Trust représentant tous les secteurs de la société et à 50 % d'organisations gouvernementales. Chaque propriété comporte des zones accessibles au public et des zones réservées à la conservation, ce qui permet d'assurer un équilibre. Par ailleurs, le financement des projets du National Trust dépend des donateurs.

Yvonne BATTIAU représentante d'Eucc France

Comment le National Trust contribue-t-il à la connaissance des milieux naturels ? Finance-t-il des études scientifiques ?

Philipp BROADBENT-YALE

Nous réalisons effectivement des études scientifiques pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes de nos propriétés, en interne mais également en partenariat avec des universitaires et l'agence gouvernementale Naturel England.

Une intervenante

L'intérêt de la démarche de l'île d'Aix semble d'avoir développé une démarche de protection au sens large parallèlement à une démarche de développement touristique. Vous n'avez pas attendu d'être submergés par les touristes pour commencer à protéger l'environnement.

Alain BURNET

Le tourisme a été très porté par le patrimoine historique de l'île jusque dans les années 70. Par ailleurs, l'île reste très peu fréquentée pendant toute une partie de l'année. Les insulaires ont pris conscience de la chance qu'ils ont de vivre dans un cadre privilégié et nos aînés n'ont pas commis les erreurs des continentaux puisqu'aucune maison n'a été inondée pendant la tempête Xynthia. Le rapport au littoral est différent sur une île. Par ailleurs, l'île d'Aix est classée depuis 1980 et les touristes ont appris à respecter l'environnement.

Un intervenant

Les élus craignent souvent que le classement d'un site nuise au développement de la commune. Comment conciliez-vous ces deux éléments ?

Alain BURNET

La réglementation applicable aux espaces insulaires peut paraître exagérément stricte. Nous avons néanmoins réussi à installer une station d'épuration sans rejets à la mer en 1987, ce qui était très novateur. Nous avons également créé une déchetterie, réhabilité une zone ostréicole et installé un village de vacances à la fin des années 1990. Le développement est donc possible mais demande plus de temps et est plus complexe que sur un site non classé. Néanmoins, il semble que la fluidité du traitement des dossiers d'urbanisme et les collaborations entre les différents acteurs concernés s'améliorent depuis deux ans. L'avantage de ce dispositif très strict est qu'il permet d'éviter les erreurs.

Une intervenante

Le nombre de 300 000 visiteurs correspond-il à un seuil en-deçà duquel le territoire n'est pas viable économiquement ? Avez-vous évalué à partir de quel niveau de fréquentation l'environnement serait menacé ?

Alain BURNET

Nous n'avons pas réalisé ce calcul. Les touristes viennent essentiellement d'avril à octobre. Par ailleurs, la fréquentation peut varier selon les années en fonction de la météo et ne progresse que lentement. La difficulté réside dans les périodes de forte tension autour du 15 août notamment où l'île accueille 6 000 personnes par jour. Par conséquent, les moyens humains sont renforcés à cette période.

La fréquentation évolue très lentement puisqu'elle a commencé à croître il y a 20 ans. Il ne me paraît pas possible de la doubler mais je ne suis pas en mesure de dire s'il serait déraisonnable d'accepter 350 000 ou 400 000 visiteurs. Une réflexion sur les sites en tension de notre territoire sera menée dans le cadre de l'opération Grand Site de l'estuaire de la Charente. Par ailleurs, la fréquentation est limitée par le nombre de places de bateau et les marées puisque l'île n'est accessible que par mer.

Une intervenante

Le développement des travaux d'évaluation ne préfigure-t-il pas une raréfaction des moyens financiers accordés aux gestionnaires ? Une autre hypothèse résiderait dans un effort démocratique consistant à partager l'équilibre des objectifs avec l'ensemble des acteurs économiques. Néanmoins, pourquoi devrions-nous rendre des comptes au secteur économique alors qu'il est notoirement dérégulé et a des effets négatifs sur la planète et le corps social ? Nous pouvons craindre des conflits sur la gestion des sites protégés.

Philipp BROADBENT-YALE

En Angleterre, nous cultivons la culture de l'action et nous nous engageons auprès de la population pour lui permettre de jouir des sites naturels. L'évaluation est importante pour connaître les effets de nos actions. Il est également essentiel d'être présent auprès des visiteurs et de dialoguer avec eux pour leur expliquer comment nous gérons nos sites.

Vivianne Le DISSEZ, Présidente du Conseil d'Administration du Conservatoire du littoral et maire d'une commune de 3 000 habitants

Les élus souhaitent connaître le coût de la préservation des espaces naturels, sans pour autant monétariser ces espaces, parce qu'ils disposent de moyens de plus en plus restreints et qu'ils doivent rendre compte à leurs administrés. Les contribuables ont le droit de savoir quel usage est fait de leurs impôts. Nous devons donc faire valoir l'intérêt de protéger les espaces sensibles, tant du point de vue économique que social et environnemental. Nous ne pouvons évacuer les aspects économiques.

Une intervenante

Inversement, il convient de ne pas centrer l'évaluation uniquement sur les aspects économiques.

Anne-Laure BEDU

L'évaluation économique ne prime pas sur les autres données d'évaluation. Nous réfléchissons à l'évaluation économique pour répondre à une demande sociétale, en analysant quels éléments peuvent y être inclus.

Christophe LENORMAND, Ministère de l'Ecologie

En quoi les gestionnaires sont-ils demandeurs d'un argumentaire à destination des élus et des acteurs du territoire pour justifier leurs choix plutôt que d'une aide à la décision ?

Thibaut RODRIGUEZ

Notre étude de perception a montré que les gestionnaires n'ont pas besoin d'éléments complémentaires pour leur prise de décision. Ils disposent déjà des données nécessaires pour définir les objectifs de conservation et assurer la gestion de leur territoire. En revanche, ils sont demandeurs d'un appui dans la mise en œuvre de ces objectifs et de ces actions. C'est donc à ce stade que l'évaluation peut leur être utile pour légitimer leurs choix.

Anne-Laure BEDU

La notion anglo-saxonne d'*accountability* semble mieux qualifier les rapports couverts par cette exigence. Elle ne renvoie pas seulement à la justification mais à la responsabilité globale de chaque acteur social.

Philipp BROADBENT-YALE

Nous devons rendre des comptes à nos administrateurs sur nos projets, le nombre de visiteurs et notre gestion financière. Nous sommes également responsables devant le Gouvernement pour la gestion de certains sites. Notre raison d'être consiste à prendre soin du territoire pour toujours et pour tout le monde.

Un intervenant

La différence d'approche entre le National Trust et le Conservatoire du littoral résulte de nos différences culturelles. En effet, les Anglais entretiennent depuis longtemps une relation beaucoup plus fusionnelle avec la nature que les Latins. Le nombre de visiteurs participant à la protection du littoral en Angleterre est probablement cinq fois plus élevé qu'en France. Par ailleurs, nous devons systématiquement légitimer la protection de la nature en France parce que cette notion n'est pas intégrée à la culture française.

VIII) Eclairage scientifique**Louis BRIGAND**

Université de Bretagne Occidentale

La France dispose d'une large gamme d'îles et d'îlots favorisant la réflexion, l'expérimentation et l'innovation. Le Conservatoire du littoral en possède plusieurs dizaines et a notamment développé une expérience intéressante sur l'île de Quéménès en y réinstallant des habitants permanents alors qu'elle n'était plus habitée depuis une dizaine d'années. Le Conservatoire est également propriétaire d'espaces très étendus dans les

îles et de bâtis participant à leur attractivité et à leur développement économique. Les îles sont également des espaces protégés et souvent très fréquentés. Les résidents secondaires et les touristes y sont attirés par la qualité de l'environnement, le calme et l'ambiance générale que les îles dégagent.

L'Université de Bretagne Occidentale mène avec l'association des îles du Ponant et la région Bretagne un programme de recherche ID-île sur les raisons qui poussent des personnes à venir s'installer sur une île et à y entreprendre un projet professionnel. Les chercheurs ont mené une étude du contexte socio-économique et réalisé 150 entretiens sur 945 entreprises créées au cours des six dernières années. Un web documentaire mis en ligne à fin mars 2014 permettra d'accéder à la littérature scientifique produite et à des témoignages d'entrepreneurs. Par ailleurs, un programme ID-île 2 ouvert à quelques îles de l'Outremer sera lancé prochainement.

La population permanente des îles du Ponant a reculé pendant des décennies, passant de 30 000 habitants en 1911 à 15 000 en 2009. En revanche, la tendance s'est inversée sur certaines îles depuis quelques années grâce à l'arrivée de nouveaux retraités et d'entrepreneurs. Un total de 945 créations d'entreprises en six ans sur ces îles peut être jugé très élevé. Par exemple, 14 entreprises ont été créées sur l'île de Sein où 200 habitants sont recensés. Néanmoins, le nombre d'entreprises ayant disparu depuis n'est pas encore connu. Les échecs feront l'objet du second programme d'étude.

Il ressort par ailleurs que les emplois publics s'inscrivent en recul sur ces îles. En revanche, le nombre d'entreprises pour 100 habitants y est plus important que sur les communes du littoral. En général, les nouveaux arrivants ne sont pas iliens d'origine et sont motivés par un changement de vie. Leur choix est très lié à l'île sur laquelle ils s'installent et qu'ils connaissent donc déjà. Il résulte également de la volonté de vivre sur un lieu peu ordinaire et de créer ou de reprendre une activité. L'installation s'accompagne souvent d'un changement de métier pour les nouveaux arrivants. Généralement, leurs emplois sont directement en relation avec le tourisme, contre une part de 15 % pour les activités relatives à l'agriculture, à la pêche et à l'aquaculture. Leurs principaux clients sont les touristes et les résidents secondaires. Les deux tiers des entreprises sont nouvellement créées et les trois quarts sont ouverts toute l'année.

Ces entrepreneurs sont globalement satisfaits et jugent leur activité positive même si elle génère peu de revenus. Leur bien-être résulte donc de la qualité environnementale et de la solidarité des insulaires. Ils pensent que c'est leur projet qui doit s'adapter à l'île et non l'inverse. En revanche, ils jugent négativement l'avenir de leurs îles pour des raisons qui sont encore mal perçues.

Ce nouveau modèle de développement témoigne de modes de vie beaucoup plus éthiques. En effet, ces entrepreneurs s'inscrivent dans un état d'esprit en ligne avec le développement solidaire et durable. Par conséquent, ce phénomène est lié au caractère protégé des sites, à l'isolement géographique qui donne une épaisseur particulière aux territoires iliens et à la fréquentation touristique dont dépendent ces entreprises.

Table ronde : Construire un plaidoyer solide et partagé

Participaient à la table ronde :

- *Odile GAUTHIER, Directrice du Conservatoire du littoral ;*
- *Dominique CHEVILLON, Président du groupe de travail « foncier littoral » des CESER de l'Atlantique ;*
- *Philippe GRAND, Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques ;*
- *Jean-Louis FROT, vice-Président du Conseil Général de Charente Maritime ;*
- *Yann HELARY, vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire.*

Anne-Laure BEDU

Que cela implique-t-il de donner une valeur économique à la préservation des espaces naturels ?

Dominique CHEVILLON

La valeur est une notion relative. Par conséquent, il est indispensable de connaître le contexte littoral pour discuter de la valorisation des espaces naturels.

Les conseils économiques sociaux et environnementaux (CESER) de l'arc Atlantique ont réalisé une étude sur les enjeux fonciers des territoires atlantiques. La bande littorale atlantique subit de multiples pressions en raison de son attractivité très forte, de l'érosion du trait de côte, de l'élévation du niveau de la mer et du cycle des tempêtes. La population des communes littorales a progressé de 6 % entre 1999 et 2006, sous l'effet de flux migratoires à 80 % et des naissances à 20 %. La densité y a augmenté de 10,5 %, atteignant 194 habitants au kilomètre carré pour une moyenne métropolitaine de 120 habitants. Par conséquent, la surface agricole utile y a reculé de 25 % depuis 1970 et l'artificialisation des sols y progresse deux fois plus rapidement que dans les autres communes, au profit de la construction d'habitations.

Les CESER de l'Atlantique ont donc recommandé de préserver les espaces naturels et les espaces exploités par les activités primaires et d'inscrire cette protection dans la durée, d'élaborer des stratégies foncières de long terme au service des projets de territoire, de placer la notion de capacité d'accueil au centre des débats, de diffuser et de cultiver la culture de la sobriété foncière et d'accepter la densification dans les communes.

Par conséquent, la question de la valeur des espaces naturels du Conservatoire du littoral sera très importante dans un contexte de rareté et d'accroissement de la population.

Odile GAUTHIER

La densité et la croissance de la population particulièrement élevées sur le littoral, nous incitent à maintenir ou à créer des espaces naturels protégés sur le littoral. Le Conservatoire s'est historiquement positionné sur l'aménagement du territoire et les projets de territoire. Il contribue depuis l'origine à la réponse au souhait des Français de disposer d'espaces naturels contribuant au développement durable, qui comporte un volet environnemental, un volet social et un volet économique. Par conséquent, l'évaluation économique vise à expliciter en quoi le Conservatoire du littoral s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Yann HELARY

Les espaces côtiers sont soumis à une forte pression touristique sachant que la France a été visitée par 83 millions de touristes en 2012. Par ailleurs, la population côtière s'accroît parce que des retraités s'installent sur les côtes. La biodiversité est devenue un outil de développement économique puisqu'elle attire les touristes et certaines populations, ce qui pose la question de la maîtrise de l'urbanisme sur le littoral et le rétro-littoral. De même, l'activité économique générée par le tourisme doit absolument prendre en compte la protection du territoire et sa biodiversité.

Ceux qui sont en capacité de protéger notre territoire, en particulier les agriculteurs, sont également en capacité de le détruire. Or même s'il existe une prise de conscience en faveur d'une agriculture raisonnable, de nombreux changements restent à mener pour y parvenir. Par ailleurs, la prise de conscience des élus sur les conséquences catastrophiques de l'imperméabilisation des sols n'est pas suffisante. Par exemple, l'imperméabilisation des sols a des conséquences économiques sur la conchyliculture et la pêche du Marais Poitevin parce que la pluie y amène des polluants. Par conséquent, la biodiversité devient le marqueur d'un bon développement économique. Nous devons donc établir la liaison entre les marqueurs écologiques et le développement économique maîtrisé.

Jean-Louis FROT

Les élus sont conscients de ces enjeux. Ils ont l'obligation d'utiliser des dispositifs tels que la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), qui permet au Conseil Général de mener des réflexions et des actions concernant la maîtrise foncière sur les zones littorales. Cette pratique instaurée il y a cinq ans peut être jugée tardive mais a porté ses fruits. Par ailleurs, les esprits ont évolué et les populations ont conscience que les littoraux sont soumis à des règles de protection spécifiques. Les commissions permanentes du Conseil Général de Charente Maritime sont très attentives à la maîtrise foncière sécurisée et apprécient le partenariat avec le Conservatoire du littoral ou la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Certes, les problèmes ne sont pas durablement résolus. Néanmoins, des progrès importants ont été réalisés et il existe une prise de conscience très forte.

Philippe GRAND

Les navigateurs sont partisans d'un environnement littoral et maritime de qualité et considèrent que le lien entre la terre et la mer n'est pas suffisamment abordé. L'évaluation constitue généralement une quantification. Or il est difficile de quantifier la biodiversité. En revanche, nous pourrions nous inspirer de la notion de valeurs immatérielles qui figure aux bilans des entreprises. Par ailleurs, les enquêtes statistiques menées scientifiquement permettent d'évaluer la satisfaction des usagers.

Il est possible de quantifier les taxes et les apports économiques que génère un projet immobilier de grande ampleur. En revanche, il est difficile de quantifier les conséquences d'un tel projet sur l'authenticité du site, qui est essentielle pour son image. Il doit néanmoins exister des solutions pour l'évaluer.

Anne-Laure BEDU

Comment utiliser les méthodologies d'évaluation à des fins opérationnelles ?

Dominique CHEVILLON

Evaluer un espace naturel permet de lui accorder de la valeur et de susciter l'intérêt pour sa préservation. Or la valeur des espaces naturels est actuellement peu connue, voire ignorée par la population. Par ailleurs, une partie des décideurs, des aménageurs et des élus considèrent que seul le développement immobilier est porteur de valeur. Il est donc

nécessaire de développer l'évaluation pour que la population et les décideurs prennent conscience de la valeur des espaces naturels.

Par ailleurs, la valorisation économique des écosystèmes est nécessaire pour permettre l'indemnisation des personnes dont l'activité dépend en cas de dommage. Il convient également de rétablir l'équilibre entre le patrimoine bâti et le patrimoine naturel, en valorisant l'espace naturel du littoral grâce auquel le bâti situé en lisière se vend à des prix très élevés.

Enfin, il est important que le rapport coût-bénéfice qui sous-tend toute action publique s'appuie sur des approches valorisantes incluant l'ensemble des aspects et non seulement les aspects économiques.

Philippe GRAND

Même si la valeur des sites naturels ne peut être quantifiée, il est possible de la mettre en évidence dans le cadre de l'attribution d'un label de qualité à la commune.

Jean-Louis FROT

Le responsable des finances publiques apporte régulièrement une estimation aux biens susceptibles d'être acquis par une collectivité ou une structure. Ses estimations constituent une référence fondamentale et rassurante pour les élus, même s'ils ne les approuvent pas toujours. Par ailleurs, les plans locaux d'urbanisme permettent de savoir si un espace sera constructible après enquête publique.

Yann HELARY

Il est indispensable de revoir la réglementation pour permettre la reconnaissance de la valeur de la biodiversité et des espaces protégés. Selon les règles de comptabilité des collectivités territoriales, la rénovation d'un château est classée comme un investissement, ce qui permet d'obtenir des fonds. En revanche, l'entretien d'un espace naturel est considéré comme du fonctionnement, ce qui sous-entend qu'il coûte cher. Il convient de mettre fin à cette différence entre l'entretien du patrimoine historique et celui du patrimoine naturel.

La technique consistant à évaluer la perte d'aménité, utilisée par le professeur Bonnieux suite à la catastrophe de l'Erika, a permis pour la première fois la reconnaissance du préjudice écologique alors que cette notion n'avait pas d'existence juridique auparavant. Il est donc nécessaire de faire évoluer la réglementation avant d'être contraint par les catastrophes.

Odile GAUTHIER

La sensibilisation des décideurs et de la population à la valeur des espaces naturels ne dépend pas uniquement de la quantification de l'apport des écosystèmes et de l'analyse coût-bénéfice. Nous pouvons et devons d'ores et déjà communiquer sur les activités agricoles, touristiques et récréatives qui en dépendent.

Dominique CHEVILLON

Les assureurs sont capables de tout quantifier. Il y a quarante ans, les victimes des accidents de la route par exemple étaient très peu indemnisées pour les dommages corporels subis. Aujourd'hui, les assureurs indemnisent l'incapacité permanente, le préjudice moral, le préjudice d'agrément ou le préjudice esthétique. Ces progrès ne résultent pas de l'évolution de la loi mais de celle des acteurs sociaux, qui ont fait découvrir de nouvelles valorisations d'éléments purement qualitatifs.

Je pense donc que l'évaluation des espaces naturels ne fait que débiter. Il est nécessaire de développer la valorisation et la quantification d'éléments qualitatifs car à défaut de prix sur les espaces naturels, il ne sera pas possible de faire valoir leur intérêt

auprès de la population et des élus. Ce prix doit tenir compte de la valeur économique, qui est relativement simple à calculer, de la valeur d'usage, des services écosystémiques et des effets de la présence de l'espace naturel sur le prix des logements environnants.

Par ailleurs, quel risque prendrions-nous à donner un prix à des espaces naturels qui n'ont pas de valeur aujourd'hui ?

Odile GAUTHIER

Le risque est que le prix affiché soit très faible, ce qui serait défavorable à la protection des espaces naturels et inciterait plutôt les décideurs à développer l'urbanisation.

Anne-Laure BEDU

Le problème est que nous ne parvenons pas à qualifier la relation à la nature qui fonde le besoin de valorisation.

Dominique CHEVILLON

Dans un univers marchand, il faut afficher la valeur du patrimoine naturel en tenant compte de toutes ses composantes pour rétablir l'équilibre entre la place de l'espace naturel et celle du bâti.

Yann HELARY

Il est possible de quantifier la valeur des espaces naturels liée au tourisme. Le problème est que la masse salariale des personnes qui travaillent à la préservation de ces espaces est considérée comme un coût de fonctionnement, c'est-à-dire comme une perte, alors qu'il s'agit d'un investissement.

Philippe GRAND

Il serait positif de quantifier les espaces naturels. En revanche, il ne conviendrait pas d'aboutir à un barème qui entraînerait des décisions brutales. Nous devons par ailleurs tenir compte de l'acceptabilité des projets de territoire.

Dominique CHEVILLON

Depuis 1975, le Conservatoire du littoral a investi 800 millions d'euros. Il serait nécessaire d'actualiser la valeur des actifs du Conservatoire pour déterminer leur prix. Par ailleurs, les entreprises visent actuellement un retour sur investissement de 10 %. Or il est probable que le total des recettes directes et indirectes générées par les espaces du Conservatoire du littoral est supérieur à 80 millions d'euros par an. Les investissements du Conservatoire seraient donc amortis en dix ans. Par conséquent, nous encourageons les gestionnaires des espaces naturels à accepter de raisonner selon ce modèle économique pour permettre leur préservation.

Odile GAUTHIER

Nous utilisons par ailleurs des éléments de comparaison pour montrer que les investissements du Conservatoire du littoral sont peu élevés par rapport au coût des autoroutes par exemple ou que leurs coûts de fonctionnement sont très modestes par rapport aux coûts d'entretien des espaces verts des communes. Nous devons donc par exemple convaincre les élus que les électeurs attachent autant d'importance aux espaces naturels qu'aux espaces verts.

Anne-Laure BEDU

Que peut-on souhaiter pour la construction d'un plaidoyer en faveur des espaces naturels ?

Dominique CHEVILLON

Il est nécessaire de leur donner un prix, en évaluant l'ensemble de leurs composantes sans hésiter à adopter une approche très large des éléments qualitatifs. Il convient également d'actualiser les prix régulièrement et de les faire connaître pour que l'ensemble des décideurs et de la population prenne conscience de l'importance des espaces naturels.

Jean-Louis FROT

La notion du temps est importante. Au rythme actuel, le paysage ne sera pas administrativement maîtrisé sur le littoral et les îles avant cent ans. Nous devons accepter que la démarche de maîtrise du foncier s'inscrit sur le très long terme.

Yann HELARY

Nous devons nous méfier des mesures compensatoires, qui risquent d'être utilisées comme des permis de détruire les écosystèmes. Nous ne les avons pas suffisamment étudiées pour garantir leur efficacité. Le développement économique et urbanistique doit être mené en appliquant les lois existantes, qui ne le sont pas toujours.

Odile GAUTHIER

Je souhaite que nous puissions construire ensemble un plaidoyer en faveur des espaces naturels protégés pour les 40 ans du Conservatoire en 2015 pour réaffirmer à cette occasion les objectifs du tiers naturel d'ici 2050.

Philippe GRAND

L'importance accordée à la qualité de vie se développe parmi la population et l'évolution de la nature s'inscrit sur le très long terme alors que les quantifications sont nécessairement conjoncturelles. Nous devons donc nous appuyer sur la notion de qualité de vie pour renforcer l'implication de la société civile dans les décisions concernant la gestion du territoire.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com